

OUVRIER OU CADRE, MEME DOPAGE

La prise de stimulants augmente, chez toutes les catégories de salariés.

Les cyclistes ont l'EPO. De plus en plus de salariés ont la cigarette, l'alcool, la drogue et les vitamines pour aller au bout des journées de travail. Le dernier numéro de *Santé et Travail*, revue de la Mutualité française (1), dépeint ce monde du travail addictif. Qui touche les cadres, comme les ouvriers du bâtiment, ou les fonctionnaires au contact de public en détresse. Le dopage, dans son acception la plus large, semble toucher toutes les catégories de salariés. La course à la performance dans les entreprises, les effectifs de plus en plus serrés, les délais raccourcis par les 35 heures, la concurrence exacerbée entre collègues expliquent sa recrudescence. Un dopage qui commence par la consommation d'alcool et de tabac, des substances légales permettant de tenir le coup. Stéphanie, qui travaille en usine, est adepte de la cigarette qui calme. «*On nous demande des rendements démentiels, on n'a jamais le temps de souffler, alors à la pause, tout le monde fume en essayant de prendre son temps. On a l'impression de résister un peu comme ça.*» Elle raconte ses collègues qui tournent à la vitamine C pour réussir à se lever le matin. «*Les femmes qui ont des enfants et qui travaillent de nuit vont souvent voir leur médecin pour avoir des remontants. Parce qu'au bout de trois mois de boulot décalé ajouté à une journée de mère de famille normale, elles sont à bout, physiquement, et ont le moral à zéro.*» Les plus faibles abandonnent. D'autres tiennent le coup, aidées par les stimulants, les antidépresseurs. L'alcool parfois. C'est le début du dopage.

Etudes alarmantes. «*Quand quelqu'un*

prend des médicaments à d'autres fins que de se soigner, on peut commencer à parler de dopage», détaille un médecin du travail témoin du phénomène chez les cadres. Certaines études montrent que ce dopage, sur ordonnance ou non, pourrait toucher de 12% à 18% des cadres exerçant des professions supérieures, très stressantes. Une autre étude, datant de 1995, réalisée

par l'Institut de médecine du travail du département du Nord, mettait en avant des résultats alarmants. Sur 2000 personnes volontaires testées anonymement, 17,5% présentaient dans leurs urines des traces d'au moins une substance qui n'aurait pas dû s'y trouver: opiacés, cannabis, tranquillisants, voire amphétamines. Le taux de dépistage montait même jusqu'à 35% chez les salariés du secteur de la sécurité. L'image du créatif de pub sniffant une ligne de coke pour trouver l'inspiration en prend un coup. Tous les salariés peuvent être poussés au dopage.

Stéphanie est un jeune commercial. A la sortie de son école de commerce, il a été embauché dans un grand groupe agroalimentaire. «*J'étais chargé de vendre toujours plus de palettes de produits aux supermarchés du sud de la France.*» Au bout de trois

mois, son chef lui fait comprendre qu'il ne fait pas assez de chiffre. «Je n'en dormais plus, j'avais un challenge à relever et j'étais nul. J'ai demandé à un de mes collègues comment il faisait pour tenir. Il m'a donné l'adresse d'un médecin et m'a dit qu'il

ne fallait pas avoir honte de prendre des cachets.» Stéphanie, commercial

ne fallait pas avoir honte de prendre des cachets.» Stéphanie, commercial

médecin. Et m'a dit qu'il ne fallait pas avoir honte de prendre des cachets, que tout le monde faisait pareil.» Stéphanie a changé de travail deux mois plus

tard, sans jamais avoir rien pris. «Je n'avais pas envie de me flinguer la santé.»

C'est souvent quand ils commencent à connaître de plus en plus de problèmes de vigilance, de concentration, ou que les médicaments miracles ne font plus effet que les «dopés» se décident à en parler à leur médecin de famille, ou au travail. Les médecins du travail se retrouvent en première ligne. Coincés entre des salariés lésés par un management basé sur le stress et des employeurs qui aimeraient qu'ils dépistent les toxicomanies au bureau.

De plus en plus d'entreprises font pression sur le médecin du travail. Le dépistage systématique est une pratique abusive que dénonce Philippe Davezies, enseignant et chercheur en médecine du travail, dans *Santé et Travail*. Seuls les travailleurs chargés d'un poste de sécurité peuvent être testés. Les autres dépistages sont interdits.

Tâche de police. La pression vient des Etats-Unis où de tels tests, focalisés sur les drogues illicites comme le cannabis, sont courants. La motivation est simple. Il s'agit d'éliminer «*les sujets susceptibles de présenter un absentéisme et des risques d'accident plus élevés, d'être indisciplinés, de corrompre le personnel, de manquer de loyauté vis-à-vis de l'entreprise, voire de la voler ou de divulguer des secrets*», explique Philippe Davezies.

Une «tâche de police» que les médecins du

travail français refusent d'exercer, malgré les pressions de plus en plus fortes. D'autant que beaucoup d'entre eux estiment que le problème numéro un aujourd'hui est davantage l'alcool au travail que la

drogue. Mais l'étau se resserre autour de la France ●

MURIEL GREMILLET

(1) Dossier n°36 (juillet 2001). La Mutualité française. 255, rue de Vaugirard 75015-Paris. Tél.:01 40 43 33 33.

Les Anglais prêts à dépister

Sur le modèle américain, les Anglais caressent aussi le projet d'organiser des tests sur le lieu de travail pour mesurer le degré d'alcool ou de drogue chez leurs employés. En juin, la chambre de commerce de Londres avait organisé un grand séminaire sur le sujet. L'idée est de convaincre les entreprises de la «gravité» du problème, statistiques à l'appui sur le nombre d'accidents du travail, la baisse de productivité et les risques encourus par les entreprises.

«Les salariés sous l'emprise de l'alcool ou des drogues ne sont pas un danger que pour eux-mêmes, ils le sont aussi pour les autres», a déclaré Piers Merchant, directeur de campagnes à la chambre de commerce. Prenez le secteur financier, ajoute-t-il: les «accros» à la drogue «peuvent faire des erreurs qui coûtent des millions de livres à la compagnie». Selon la chambre de commerce, «25 % des utilisateurs de drogues sont en effet des salariés à plein temps». Et encore ces statistiques ne prennent-elles en compte que les utilisateurs ayant exprimé le besoin d'une aide quelconque pour s'en sortir. On passera sur le fait que, d'après la chambre de commerce de Londres, les femmes seraient aujourd'hui les principales responsables de l'augmentation de l'alcool au boulot. Et que, s'il s'agit officiellement de les aider à s'en sortir, ça n'est pas l'unique objet de ces tests: «Les compagnies courent en effet le risque de poursuites judiciaires en vertu des lois sur la santé et l'hygiène. Elles peuvent aussi pâtir d'actions en justice résultant d'un problème causé par un salarié sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue.»

N. P.